

Avis au public
Règlement de la Circulation
Modification définitive


obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal par sa décision du 13 juillet 2018, apporte les modifications définitives suivantes au règlement communal de la circulation routière de la commune de Bettembourg du 9 juillet 2012 et approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures le 17 août 2012:

Art. 1er.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la route de Peppange (CR132) à Bettembourg (Beetebuerg) est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
2/6/1	passage pour piétons	- A hauteur de la maison 67	

Les délibérations afférentes ont été approuvées par:

Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures le 24 juillet 2018,

Fait à Bettembourg, le 8 octobre 2018.


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre

